

■ VILLENAUXE-LA-GRANDE

## Pleins gaz pour l'Arc de Dierrey



**Le débat public autour du projet de construction d'une canalisation de transport de gaz naturel a passionné élus, agriculteurs, vignerons et habitants**

À l'initiative de la Commission nationale du débat public (CNDP), organisme indépendant des pouvoirs, un débat public portant sur le projet de construction d'une canalisation de transport de gaz naturel s'est récemment tenu à Villenauxe-la-Grande.

Ce projet, intitulé Arc de Dierrey, prévoit qu'une canalisation reliera Cuvilly (Oise) à Voisines (Haute-Marne) en traversant l'Aube et la Seine-et-Marne. La canalisation de 300 km devrait parcourir le Nogentais et traverser, notamment, les communes de Villenauxe et du canton.

Le coût de l'opération serait de 700 millions d'euros, les travaux devant durer dix-huit mois pour une mise en service fin 2013.

Plus de soixante-dix personnes étaient présentes au débat, notamment les maires des com-

munes voisines concernées par le projet. Selon Patrick Legend, président de la CNDP, « le principe de ce débat est un exercice de démocratie qui permet d'intervenir bien avant que le projet ne soit décidé ». Le but est d'associer le public – communes, agriculteurs et viticulteurs, habitants – concerné par le projet, afin d'aider à la décision en tentant d'en définir, en amont, avantages, inconvénients et impact, et d'apporter un maximum d'informations.

### De nombreuses questions abordées

Par le jeu des questions-réponses, un certain nombre de problèmes ont été abordés, notamment celui de l'archéologie et des carrières, le franchissement de la Seine, la traversée des zones agricoles et des vignobles, l'impact sur le paysage, la faune

et la flore, les nuisances pour les riverains au cours de travaux, la compatibilité avec les AOC et les éoliennes... Autant de questions auxquelles les responsables de GRT gaz, filiale de GDF Suez, Jean-Marc Laouchez, Pierre-François Hugon et Thierry Gobe, ont apporté des réponses.

Dans le Nogentais, c'est notamment l'étude approfondie du lieu et du procédé de franchissement de la Bassée et de la Seine qui déterminera le tracé définitif du gazoduc.

La vingtaine de débats publics, les études de terrain, les contacts avec les élus et les particuliers viendront enrichir le dossier et devraient permettre de présenter un projet cohérent. La décision de réalisation devrait être prise en mai-juin 2010.

**Christian MALLET**